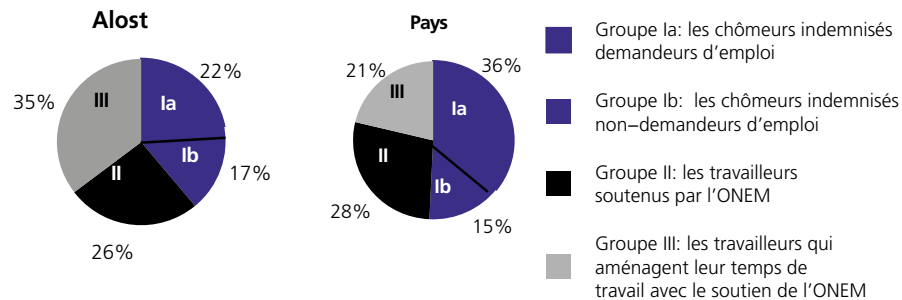


Bureau du chômage: Alost



DIRECTEUR:

André DE MARTELAER

NOMBRE D'AGENTS*: 84

NOMBRE EN EQUIVALENTS

À TEMPS PLEIN: 72

ADRESSE:

St-Jobstraat 196

9300 Alost

Tél. 053 21 26 91

Fax 053 78 78 66

Email:

andre.demartelaer@

onem.be

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Population en âge de travailler ¹	182 371	2,5
- Assurés contre le chômage ²	97 816	2,6
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage ³	91 416	2,8
- Taux du chômage ⁴	5,8	
Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	6 371	1,3
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 ⁵	8 239	1,0
- Suspensions et exclusions ⁶	190	1,2
Vision globale 2012	Nombre/ Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	46 728	2,0
Décision de non-admissibilité au droit aux allocations⁷	444	1,5
Dossiers litiges achevés	3 152	2,0
Contrôles achevés⁸	3 400	3,9
Sanctions notifiées au cours de l'année⁹	1 890	2,6
Montants des paiements introduits par les OP		
(chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2011	157,3	1,9
2012	159,6	1,9
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	3,8	1,8
Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR	2,1	2,9
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)	Nombre	% par rap. au pays
• Les chômeurs indemnisés		
Hommes	6 410	1,8
Femmes	5 222	1,8
Total	11 632	1,8
Dont:		
- CCI inoccupés inscrits comme DE		
Hommes	3 207	1,4
Femmes	2 783	1,5
Total	5 990	1,4
Après un emploi à temps plein	5 180	1,6
Ayants droit à des allocations d'attente	810	0,8
Travailleurs ayant charge de famille	1 290	1,0
Isolés	1 309	1,2
Cohabitants sans charge de famille	3 388	1,9
Moins de 25 ans	694	1,3
25 à 50 ans	3 421	1,3
50 ans et plus	1 875	1,8
Moins d'1 an	2 710	1,8
1 à 2 ans	1 014	1,4
2 ans et plus	2 266	1,2
- DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire	404	1,4
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE	132	3,1
- Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales	140	1,7
- Non-DE inoccupés, chômeurs âgés	2 147	2,8
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE	2 819	2,5

* à l'exclusion des agents ALE.

**Profil des personnes indemnisées
(moyennes annuelle 2012)**

		Nombre	% par rap au pays
• Les travailleurs soutenus par l'ONEM¹⁰			
	Hommes	4 655	2,2
	Femmes	2 996	2,0
	Total	7 652	2,1
Dont:			
-	Chômeurs temporaires	4 063	2,5
	<i>dont suspension pour employés</i>	16	1,1
-	Gardien(ne)s d'enfants	94	3,0
-	Vacances-jeunes	100	3,7
-	Vacances seniors	9	4,0
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	64	1,8
-	Soins d'accueil	2	2,5
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	957	1,9
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	14	1,1
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	0	0,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	2	0,5
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	582	2,9
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	291	1,3
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	404	2,2
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	1 060	1,4
-	Complément de garde d'enfants	9	0,8
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	0	0,0
• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM			
	Hommes	3 552	4,0
	Femmes	7 084	3,8
	Total	10 636	3,9
Dont:			
-	Prépension à mi-temps	10	1,4
-	Interruption de carrière, interruption complète	203	3,4
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	2 910	4,3
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	2 551	4,1
-	Crédit-temps, interruption complète	166	2,4
-	Crédit-temps, réduction de prestation	4 797	3,7
• Allocation de licenciement		82	2,4
• Attestations			
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		8 235	1,7
Autres attestations		3 564	1,4
Total		11 799	1,6

¹ Population au 1^{er} janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

² Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

³ Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

⁴ Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

⁵ Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

⁶ Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

⁷ Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

⁸ Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

⁹ Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

¹⁰ Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".